



onisep

toute l'info sur les métiers et les formations
www.onisep.fr

GUIDE POUR
LA RENTRÉE
2010

Spécial
nouveau lycée

Après la

3^e

Version numérique



ministère de l'éducation nationale



Voici un guide attendu, celui que chaque élève de 3^e reçoit à cette époque de l'année, mais ce n'est pas un guide comme les autres, et l'année qui arrive pour vous n'est pas non plus comme les autres.

Destiné à vous d'abord, mais aussi à vos parents et à tous ceux qui participent à votre formation, ce guide présente le nouveau lycée où vous entrerez l'année prochaine. Car c'est tout le lycée, dans ses différentes voies, qui se transforme pour être à votre portée, plus simple d'accès et plus accueillant.

Aussi l'année prochaine, la classe de 2^{de} générale et technologique sera-t-elle une véritable classe d'exploration. Profitez-en pour mesurer votre appétit vis-à-vis des différentes matières. Deux enseignements d'exploration, dont l'un au moins consacré à l'économie, vous permettront de vous sensibiliser aux sujets les plus variés, des sciences de l'ingénieur jusqu'aux arts. Vous y travaillerez les langues vivantes dans des groupes de compétences qui rendront votre apprentissage plus efficace. Pour prendre du recul et avoir le temps d'aller à votre rythme, deux heures d'accompagnement personnalisé vous seront offertes chaque semaine : vous les retrouverez également en 1^{re} et en terminale. Cet accompagnement est au cœur du nouveau lycée : il doit vous permettre de surmonter au fur et à mesure vos éventuelles difficultés et d'éviter que vous ne soyez disqualifié pour un parcours qui vous séduit, à cause de faiblesses passagères ou de lacunes qui vous paralysent. Vous ne serez pas seul : vous pourrez bénéficier d'un tuteur, qui vous aidera à bâtir votre projet d'études et d'orientation. Vous pourrez ainsi oser des parcours que vous n'auriez peut-être pas envisagés d'abord.

Après la 2^{de}, la classe 1^{re} vous offrira un début de spécialisation, mais en gardant un large tronc commun, comportant un enseignement renforcé en histoire. Entre les trois voies, générale, technologique et professionnelle, mais aussi entre les filières, ES, L et S, des correspondances et des ponts ouvrent la possibilité, à ceux qui en ont le désir et l'intime conviction, de bifurquer et de modifier leur itinéraire.

En terminale, année de spécialisation, les filières désormais rééquilibrées retrouvent à la fois leur véritable fonction et leur vrai visage. La filière ES privilégie la compréhension du monde économique et social d'aujourd'hui. La filière L met l'accent sur les langues, l'international et les arts, et introduit le droit. La filière S redevient, enfin, une vraie filière scientifique.

Ainsi un lycée rénové, une formation plus ouverte sur le monde d'aujourd'hui vous attendent et ce guide donne aussi toute leur place à ceux d'entre vous qui choisiront la voie professionnelle ou l'apprentissage : les mêmes principes les animent. La voie professionnelle, rénovée depuis 2009, vous permet de vous insérer dans le monde du travail après le baccalauréat professionnel en 3 ans ou le CAP. Elle peut aussi offrir, pour certains, l'opportunité de poursuivre leurs études en BTS.

Le ministère de l'Éducation nationale et l'Onisep, avec les équipes éducatives et les conseillers d'orientation-psychologues, entendent vous aider le plus concrètement possible dans le parcours qui sera le vôtre, et vous guider dans l'apprentissage progressif de vos choix. Le site onisep.fr se rénove, plus simple à lire, plus stimulant dans son utilisation, avec un espace dédié au lycée, onisep-lyceen.fr ; vous y trouverez aussi cette brochure en libre consultation ou en téléchargement. Le centre d'appel, par mails, « t'chat » ou téléphone, www.monorientationenligne.fr vous informe et répond à toutes vos questions.

Le lycée offre un enseignement public. À vous d'en faire une création personnelle. Apprendre, c'est aussi mieux se connaître. Osez choisir. Vous pouvez vous tromper. Vous pourrez vous reprendre. L'esprit du nouveau lycée, développé dans ce guide, est de vous encourager à construire dès maintenant ce chemin de vie qui est le vôtre et qui doit vous ressembler.

Pascal Charvet
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Directeur de l'Onisep

Sommaire



© Éric Audras/PhotoAlto



© BananaStock



© Émilie Tejau/Onisep/Océans



© Digital Vision



© Digital Vision



© Jérôme Pallé/Onisep

Spécial réforme

Bien choisir pour réussir au lycée.....	3
Classe de détermination Seconde générale et technologique	5
Cycle terminal de la voie générale 1 ^{re} et terminale	6
Cycle terminal de la voie technologique 1 ^{re} et terminale	7
Mémo-flash classe de 2 ^{de}	9
Points clés de la réforme.....	10

Voie générale et technologique

Préparer un bac et réussir ses études supérieures	13
La 2 ^{de} générale et technologique	14
Les classes de 1 ^{re} et terminale générales et technologiques.....	17
Les séries de bacs généraux et technologiques	18

Voie professionnelle

De l'école au monde du travail	21
Les formations de la voie professionnelle.....	22

Les formations après la 3^e	28
Le calendrier de l'orientation.....	30
monorientationenligne.fr	32
Informez-vous pour bien choisir	34
Mon bilan.....	36



© Eric Audras/Photoalto

Spécial
nouveau lycée

Bien choisir pour réussir au lycée

Après la voie professionnelle, c'est maintenant la voie générale et technologique qui est rénovée. Dès la rentrée 2010, de nombreux changements vous permettront de mieux réussir vos études et de mieux préparer votre avenir.

Être accompagné durant les années lycée

Français, histoire-géographie, langues... les matières du collège ressemblent à celles du lycée. Mais les exigences sont différentes. Afin de faciliter cette transition, vous bénéficierez de 2 heures d'accompagnement personnalisé, dès la classe de 2^{de} générale et technologique. Cet accompagnement concerne tous les élèves.

L'objectif est de repérer et de résoudre, le plus tôt possible dans l'année, vos éventuelles difficultés, pour que vous ne perdiez pas pied. Mais pas seulement : ce temps d'enseignement et de suivi vous permettra aussi d'approfondir votre culture personnelle, d'acquérir des méthodes de travail qui vous seront utiles tout au long de la vie.

Enfin, c'est également un temps d'échange sur vos souhaits d'orientation. Au collège, avec le parcours de découverte des métiers et des formations, vous aviez déjà commencé à découvrir le monde professionnel au travers de stages, d'enquêtes, de forums... Au lycée, cet accompagnement à l'orientation s'inscrira dans le temps de vos études, et vous fera prendre conscience de vos goûts et de vos aptitudes. Vous y apprendrez à mieux vous connaître et à choisir le parcours qui vous correspondra.

Pour renforcer cette aide, un tutorat est mis en place, ainsi que des stages passerelles ou de remise à niveau en cas de changement de trajectoire ou, selon le cas, pour éviter un redoublement. N'oubliez pas que, pour être sûr de vous et de vos choix, vous pouvez trouver des réponses personnalisées avec le service www.monorientationenligne.fr, par mail, chat ou téléphone.

Explorer pour mieux choisir

En 2^{de} générale et technologique, vous continuerez, comme en 3^e, à suivre des enseignements généraux communs, mais également – et c'est là la nouveauté de 2010 – des enseignements d'exploration. Pour mieux comprendre le monde actuel et ses enjeux, vous bénéficierez tous d'un enseignement d'économie.

Vous pourrez explorer d'autres domaines encore, par exemple : la littérature et société, les sciences de l'ingénieur, les biotechnologies, les méthodes et pratiques scientifiques... À partir de ces enseignements d'exploration que vous aurez choisis, vous pourrez découvrir des domaines nouveaux et ainsi approfondir vos projets d'études.

Savoir choisir sa voie de réussite

Les filières du supérieur ont chacune leurs caractéristiques. Pour être sûr de réussir dans celle que vous aurez sélectionnée, vous allez, dès la 1^{re}, envisager un début de spécialisation que vous confirmerez en terminale et au-delà. Soyez rassuré : votre choix n'est pas définitif. Grâce à des enseignements généraux communs aux différentes séries générales, vous pourrez éventuellement changer de projet, si cela vous apparaît indispensable. Vous pourrez bénéficier alors de stages passerelles, dans les matières spécifiques de votre nouvelle série.

Vos chances de réussite sont renforcées, car le parcours que vous aurez suivi répondra davantage aux exigences du supérieur.

En effet, le baccalauréat que vous présenterez sera recentré sur ses spécificités (scientifiques, littéraires, économiques...) et mieux adapté aux poursuites d'études.

Si vous choisissez la série ES, l'accent sera mis sur la compréhension du monde économique et social d'aujourd'hui.

Si vous choisissez L, outre la littérature et la philosophie, les langues et le droit deviennent indispensables pour vous permettre, par exemple, d'envisager plus facilement des études dans le domaine du droit et dans le champ de l'international.

Si vous choisissez la série S, les sciences avec l'apport de l'informatique et des technologies de simulation y seront prépondérantes.

Réussir dans des séries technologiques plus cohérentes

Les séries technologiques, en particulier les séries STI et STL, seront repensées dans le même esprit que les séries générales. Elles seront organisées autour de grandes thématiques porteuses d'avenir, par exemple : innovation technologique et éco-conception ; énergies et développement durable ; systèmes d'information et numérique. Ainsi, elles proposeront des formations plus polyvalentes et distinctes de certaines formations de la voie professionnelle, avec lesquelles on pouvait les confondre. Elles intégreront également une 2^{de} langue vivante, obligatoire pour toutes les séries, de manière à renforcer les enseignements de tronc commun, nécessaires pour éventuellement emprunter des passerelles afin de passer d'une série à une autre.

Comme pour les séries générales, elles prépareront mieux aux poursuites d'études supérieures (vers les BTS, DUT, licence professionnelle, diplôme d'ingénieur) et ouvriront de larges débouchés.

Maîtriser les langues vivantes

Partager des repères culturels, s'exprimer dans une langue étrangère, être curieux, réactif et autonome... tout cela est nécessaire pour comprendre et vivre dans un monde plus que jamais en mouvement.

Aussi le nouveau lycée vous propose-t-il, de la 2^{de} à la terminale, un renforcement de l'étude des langues vivantes. Vous bénéficierez d'une organisation et d'un travail par groupes de compétences, vous aurez des cours en langue étrangère. Grâce à des partenariats avec des établissements étrangers, vous pourrez partir pour des échanges culturels. Le but est que vous parveniez à maîtriser deux, voire trois langues vivantes.

Vivre pleinement le lycée

Enfin, pour vivre pleinement le lycée, la formation des délégués lycéens sera renforcée et un livret de compétences (recensant les engagements scolaires ou civiques) sera mis en place. Un professeur « référent culture » animera la vie culturelle du lycée. Par exemple, en aidant les lycéens à acquérir une culture cinématographique (grâce à un service de vidéo à la demande), en fournissant l'information sur l'actualité culturelle (spectacles, expositions) de la commune ou de l'environnement du lycée. Tout cela contribuera à faire du lycée un lieu de vie, de culture et de citoyenneté. ■

Classe de détermination

Seconde générale et technologique

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

À partir de
la rentrée 2010

TRONC COMMUN (25 h 30 hebdomadaires)

- Français (4 h) ● Histoire-géographie (3 h) ● LV1 et LV2 étrangère ou régionale (5 h 30) ● Mathématiques (4 h) ● Physique-chimie (3 h)
- Sciences de la vie et de la Terre (1 h 30) ● EPS (2 h) ● Éducation civique, juridique et sociale (ECJS, 30 min) ● Accompagnement personnalisé (2 h)



- Heures de vie de classe (10 h annuelles)

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION (de 3 h à 6 h hebdomadaires)

2 enseignements avec :

un 1^{er} enseignement (1 h 30) à choisir parmi :

- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ● Sciences économiques et sociales

un 2^d enseignement (1 h 30) à choisir parmi :

- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (si non choisi en 1^{er} choix)
- Biotechnologies ● Création et activité artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines)
- Création et innovation technologiques ● Sciences économiques et sociales (si non choisi en 1^{er} choix)
- Santé et social ● Écologie, agronomie, territoire et développement durable (obligatoire comme 2^d enseignement dans les lycées agricoles 3 h) ● Langues et cultures de l'Antiquité, latin ou grec (3 h au lieu de 1 h 30) ● Littérature et société
- LV3 étrangère ou régionale (3 h au lieu de 1 h 30) ● Méthodes et pratiques scientifiques ● Sciences de l'ingénieur
- Sciences et laboratoire

ou par dérogation 3 enseignements avec :

un 1^{er} enseignement (1 h 30) à choisir parmi :

- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ● Sciences économiques et sociales

un 2^e et un 3^e enseignement (1 h 30 chacun) à choisir parmi :

- Biotechnologies ● Création et innovation technologiques ● Santé et social ● Sciences de l'ingénieur
- Sciences et laboratoire

ou par dérogation 1 seul enseignement à choisir parmi :

- Arts du cirque (6 h) ● Création et culture design (6 h) ● EPS (5 h)

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS (3 h hebdomadaires)

1 enseignement (3 h) à choisir parmi :

- Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ● EPS ● Hippologie et équitation*
- Langues et cultures de l'Antiquité, latin ou grec ● LV3 étrangère ou régionale ● Pratiques professionnelles* ● Pratiques sociales et culturelles*



- Atelier artistique (72 h annuelles)

* enseignement assuré en lycée agricole

Cycle terminal

Première générale

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

À partir de
la rentrée 2011

TRONC COMMUN (18 h hebdomadaires)

ES - L - S

- Français (4 h) ● Histoire-géographie (4 h) ● LV1 et LV2 étrangère ou régionale (4 h 30) ● EPS (2 h) ● ECJS (30 min) ● Accompagnement personnalisé (2 h) ● Travaux personnels encadrés (TPE, 1 h)

+

- Heures de vie de classe (10 h annuelles)

ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

ES

(9 h 30 hebdomadaires)

- Mathématiques (3 h) ● Sciences (1 h 30) ● Sciences économiques et sociales (5 h)

L

(8 h 30 à 13 h 30 hebdomadaires)

- Littérature (2 h) ● Littérature étrangère en langue étrangère (2 h) ● Sciences (1 h 30)

+ un enseignement obligatoire à choisir parmi :

- Arts (5 h) ● Arts du cirque (8 h) ● Grec (3 h) ● Latin (3 h) ● LV1 ou LV2 approfondie (3 h)
- LV3 étrangère ou régionale (3 h) ● Mathématiques (3 h)

S

(de 10 h à 14 h hebdomadaires)

- Mathématiques (4 h) ● Physique-chimie (3 h) ● Sciences de la vie et de la Terre (3 h) **ou** Sciences de l'ingénieur (7 h)
- ou** Biologie, agronomie, territoire et développement durable (6 h, enseignement assuré en lycée agricole)

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

(de 3 h à 6 h hebdomadaires)

ES - L - S

2 enseignements (3 h chacun) au plus à choisir parmi :

- Arts ● EPS ● Hippologie et équitation* ● Langues et cultures de l'Antiquité, latin ou grec ● LV3 étrangère ou régionale
- Pratiques professionnelles* ● Pratiques sociales et culturelles*

+

- Atelier artistique (72 h annuelles)

* enseignement assuré en lycée agricole

de la voie générale

Terminale générale

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

À partir de
la rentrée 2012

TRONC COMMUN (8 h 30 hebdomadaires)

ES - L - S

- LV1 et LV2 étrangère ou régionale (4 h)
- EPS (2 h)
- ECJS (30 min)
- Accompagnement personnalisé (2 h)



- Heures de vie de classe (10 h annuelles)

ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

ES

(18 h 30 hebdomadaires)

- Histoire-géographie (4 h)
 - Mathématiques (4 h)
 - Philosophie (4 h)
 - Sciences économiques et sociales (5 h)
- + un enseignement de spécialité (1 h 30) à choisir parmi :**
- Économie approfondie
 - Mathématiques
 - Sciences sociales et politiques

L

(de 18 h 30 à 23 h 30 hebdomadaires)

- Histoire-géographie (4 h)
 - Littérature (2 h)
 - Littérature étrangère en langue étrangère (1 h 30)
 - Philosophie (8 h)
- + un enseignement de spécialité à choisir parmi :**
- Arts (5 h)
 - Arts du cirque (8 h)
 - Droit et grands enjeux du monde contemporain (3 h)
 - Grec (3 h)
 - Latin (3 h)
- LV1 ou LV2 approfondie (3 h)
 - LV3 étrangère ou régionale (3 h)
 - Mathématiques (4 h)

S

(de 19 h 30 à 24 h hebdomadaires)

- Mathématiques (6 h)
 - Philosophie (3 h)
 - Physique-chimie (5 h)
 - Sciences de la vie et de la Terre (3 h 30) **ou** Sciences de l'ingénieur (8 h) **ou** Biologie, agronomie et développement durable (5 h 30, enseignement assuré en lycée agricole)
- + un enseignement de spécialité (2 h) à choisir parmi :**
- Informatique et sciences du numérique
 - Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de la vie et de la Terre
- Territoire et citoyenneté (enseignement assuré en lycée agricole)

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS (de 2 h à 8 h hebdomadaires)

ES - L - S

2 enseignements (3 h chacun) au plus au choix à choisir parmi :

- Arts
- EPS
- Hippologie et équitation*
- Langues et cultures de l'Antiquité, latin ou grec
- LV3 étrangère ou régionale
- Pratiques professionnelles*

- Pratiques sociales et culturelles*

* enseignement assuré en lycée agricole



- Atelier artistique (72 h annuelles)

S

- Histoire-géographie (2 h)

Les élèves de terminale S peuvent choisir l'enseignement facultatif d'histoire-géographie en plus des enseignements facultatifs ci-dessus.

Cycle terminal de la voie technologique

Première et terminale technologiques

À partir de
la rentrée 2011

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Horaires hebdomadaires variables selon les séries)

PREMIÈRE

- Mathématiques • Français • LV1
- LV2 (actuellement uniquement en STG)
- Histoire-géographie • ECJS
- EPS • Accompagnement personnalisé

TERMINALE

- Mathématiques • Philosophie • LV1
- LV2 (actuellement uniquement en STG)
- Histoire-géographie (en ST2S et STG) • EPS • ECJS
- Accompagnement personnalisé

ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES EN PREMIÈRE ET TERMINALE

(Horaires hebdomadaires variables selon les séries)



SCIENCES ET TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES

- Enseignements technologiques • Sciences physiques et chimiques...



SCIENCES ET TECHNOLOGIES DESIGN ET ARTS APPLIQUÉS

- Arts, techniques, civilisations • Étude de cas • Expression plastique fondamentale • Physique-chimie
- Recherche appliquée • Représentation conventionnelle



SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

- Biologie et physiopathologie humaines • Sciences physiques et chimiques • Sciences et techniques sanitaires et sociales



SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION

- Comptabilité • Finance d'entreprise • Économie • Droit • Gestion des systèmes d'information • Information
- Communication • Gestion • Management des organisations • Mercatique



SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE

- Biotechnologies • Physique-chimie

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

(de 2 h à 6 h hebdomadaires)

2 enseignements au plus à choisir parmi :

- Arts (3 h, actuellement seulement pour STI, STL et STG) • EPS (3 h, actuellement seulement pour STI, STL et STG)

Mémo flash

LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2010 EN 2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

> 2 enseignements d'exploration

1 h 30/semaine chacun au minimum

Deux enseignements, dont l'un au moins consacré à l'économie, vous sensibiliseront à des matières que vous retrouverez dans les différentes séries de 1^{re} et terminale et dans vos études supérieures.

> Un accompagnement personnalisé

2 h/semaine

C'est un temps d'enseignement consacré à la méthodologie (prise de notes, apprentissage des recherches...), au conseil individualisé, à de l'aide personnalisée ou à des approfondissements en fonction de vos besoins, de vos compétences et de vos goûts et ainsi qu'à la construction de votre projet d'études et d'orientation.

> Un tutorat

Si vous le souhaitez, un enseignant ou un enseignant-documentaliste ou encore un conseiller principal d'éducation (CPE) pourra être votre tuteur de la 2^{de} jusqu'à la terminale, pour vous conseiller et vous guider dans votre parcours de formation et vos choix d'orientation.

> Des langues vivantes étudiées en groupes de compétences

5 h 30/semaine

Pour vous permettre d'apprendre mieux et à votre rythme, et de maîtriser, au terme de vos années lycée, deux ou trois langues, vous apprendrez les langues vivantes 1 et 2, étrangères ou régionales dans des groupes de compétences.

> Des stages de remise à niveau

2 semaines/an

Ces stages, organisés au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances, sur la base du volontariat et sur recommandation du conseil de classe, pourront vous aider à consolider vos connaissances et à améliorer vos méthodes de travail, vous permettant ainsi d'éviter un redoublement.

> Des stages passerelles

2 semaines/an

Si vous désirez changer de voie, des stages « passerelles » peuvent vous y aider. Par exemple, si vous êtes en lycée général et technologique (ou agricole) et que ce choix ne vous correspond plus, vous pouvez, si vous le souhaitez, bénéficier de stages pour accéder à la voie professionnelle, afin de préparer un bac professionnel, sans perdre de temps.

> De nouveaux enseignements facultatifs (par rapport à la 3^e)

3 h/semaine

En plus des cours de latin et de grec qui vous étaient déjà proposés en 3^e, vous pourrez suivre aussi un enseignement de langue vivante 3 (LV3) étrangère ou régionale, d'éducation physique et sportive, d'arts (théâtre ou arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique), d'hippologie et d'équitation*, de pratiques sociales et culturelles* ou de pratiques professionnelles*.

* enseignement assuré en lycée agricole.

Explorer pour mieux choisir

En 2^{de} générale et technologique

Un 1^{er} enseignement obligatoire parmi

- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
- Sciences économiques et sociales

Un 2^d enseignement obligatoire parmi

- Biotechnologies
- Crédit et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines)
- Crédit et innovation technologiques
- Écologie, agronomie, territoire et développement durable

- Langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec)
- Langue vivante 3 étrangère ou régionale
- Littérature et société
- Méthodes et pratiques scientifiques
- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (si non choisi en 1^{er} choix)
- Santé et social
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales (si non choisi en 1^{er} choix)
- Sciences et laboratoire

Pour la liste complète des enseignements, leurs horaires respectifs et les cas dérogatoires, voir pages 5 et 15.

Accompagnement personnalisé

Chaque élève bénéficie, de la 2^{de} à la terminale, de 2 heures d'accompagnement personnalisé incluses dans son emploi du temps.

Un accompagnement adapté à l'élève

- De l'aide individualisée et/ou du perfectionnement ainsi que de l'apprentissage de méthodes de travail.
- De l'apprentissage de l'autonomie par le biais de travaux interdisciplinaires de type TPE, les TPE étant par ailleurs maintenus à l'identique en classe de 1^{re}.
- Des temps consacrés au suivi du parcours de l'élève et à l'aide à l'orientation avec, par exemple, la découverte de milieux professionnels.

Distinct des heures de cours

- L'accompagnement personnalisé est différent du face-à-face pédagogique classique.
- En classe de 2^{de} et de 1^{re}, l'accompagnement répond à des besoins scolaires multiples. En classe de terminale, l'accompagnement s'appuie plutôt sur les enseignements spécifiques de la série.

Soutien scolaire

Les élèves qui le souhaitent bénéficient de stages en cours d'année ou durant les vacances scolaires ainsi que d'un tutorat.

Des stages « passerelles » ou de remise à niveau

- Les élèves qui le souhaitent peuvent, sur recommandation du conseil de classe, suivre durant l'année ou les vacances scolaires des stages de remise à niveau notamment afin d'éviter de redoubler.
- De même, des stages « passerelles » peuvent être offerts aux élèves qui souhaitent changer de série ou de voie.
- Ces stages, d'une durée équivalente à 2 semaines, ne sont pas imposés aux élèves. Ils sont assurés par les enseignants volontaires.

Un tutorat pour tous durant toute la scolarité au lycée

- Tout élève peut, durant toute sa scolarité au lycée, bénéficier d'un tutorat.
- Le tutorat est assuré par des enseignants, dont les documentalistes ou des CPE volontaires.
- Chaque tuteur suit un même petit groupe d'élèves de la classe de 2^{de} à la classe de terminale.
- Le tuteur conseille et guide l'élève dans son parcours de formation et d'orientation. Il ne se substitue ni au professeur principal, ni au conseiller d'orientation-psychologue.

Orientation

Une meilleure orientation	Des corrections de trajectoire facilitées
Une véritable 2 ^{de} de détermination	Une 1 ^{re} avec réorientation possible
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Choix par l'élève de 2 enseignements d'exploration de la voie générale et/ou technologique de 1 h 30 hebdomadaire chacun, dont un dans le domaine économique. ▶ Dans certaines disciplines, maintien de l'horaire actuel (LV3, langues de l'Antiquité, EPS, arts appliqués et arts du cirque). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, d'un temps consacré spécifiquement à l'orientation. ▶ Découverte de milieux professionnels grâce à une offre de stages durant l'année scolaire. ▶ Création de forums des métiers et des formations dans les établissements. ▶ Plates-formes Onisep monorientationenligne.fr
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place en classe de 1^{re} générale d'enseignements communs correspondant à environ 60 % de l'horaire total. ▶ Des enseignements de spécialisation qui représentent environ 40 % de l'horaire total. ▶ Un nombre limité d'enseignements à rattraper en cas de changement de série. ▶ Un changement facilité par des stages « passerelles ».

Rééquilibrage des séries

Un rééquilibrage est opéré entre la voie générale et la voie technologique et, au sein de la voie générale, entre les différentes séries.

Le rééquilibrage entre les différentes séries	Le rééquilibrage entre les différentes voies
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les 2 voies ainsi que les séries actuelles sont maintenues. ▶ Dans la voie générale, le tronc commun en classe de 1^{re} permet la constitution de classes réunissant les élèves des différentes séries, en vue de l'acquisition d'une culture commune ou de la mise en place de groupes de compétences en langues. ▶ Dans les séries ES et L, un nouveau programme d'histoire-géographie, plus tourné vers la préparation à l'enseignement supérieur, est mis en place en classe de terminale. ▶ Un enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain est introduit dans la série L. ▶ Le niveau en sciences en terminale S est conforté. ▶ Chaque série, par un jeu d'enseignements spécifiques au choix, constitue une voie d'accès à des filières d'excellence clairement identifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La découverte, en classe de 2^{de}, de la voie technologique est favorisée. ▶ Les enseignements généraux, en 1^{re}, des voies générale et technologique sont rapprochés dans leurs contenus et leurs objectifs. ▶ Les séries STI et STL sont rénovées, les possibilités d'accès à des études supérieures étant clairement réaffirmées.

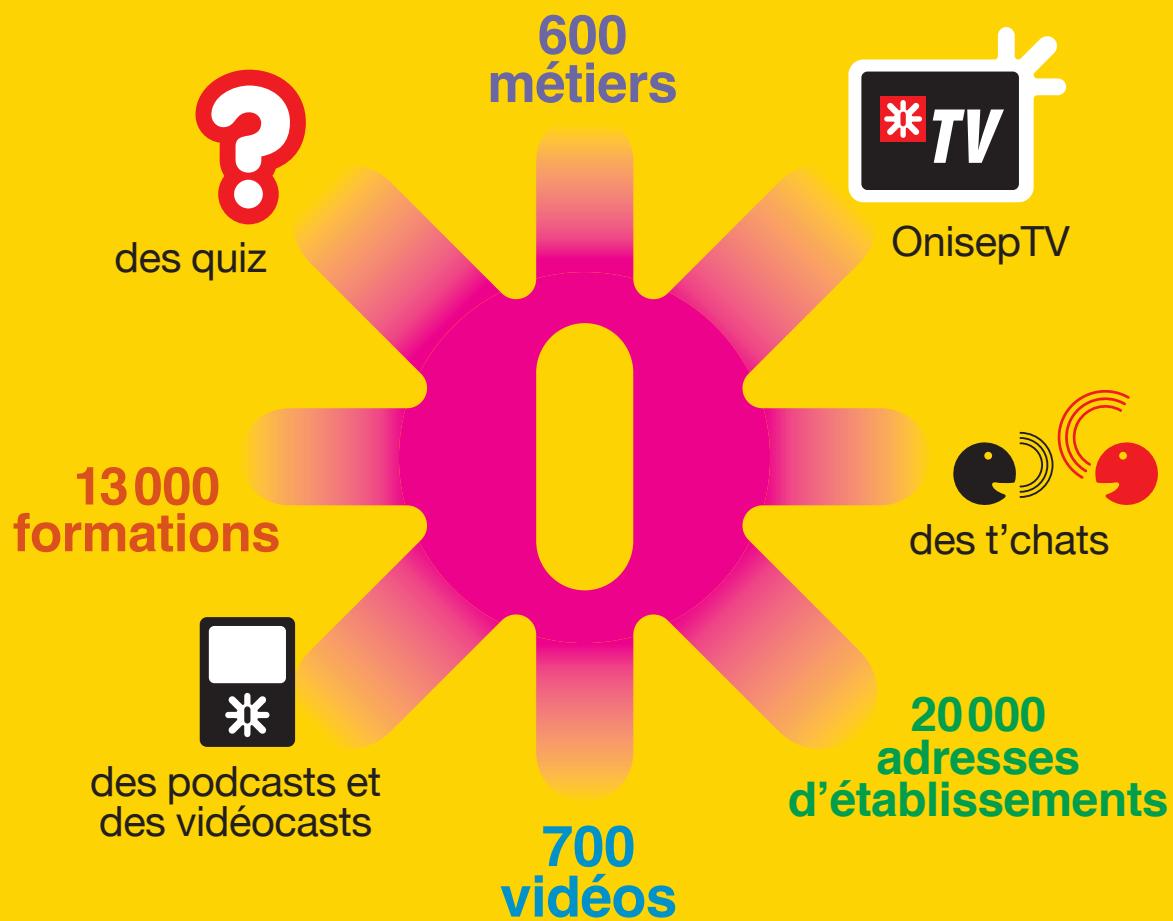
Apprentissage des langues

Au terme de leur scolarité, les élèves doivent maîtriser au moins 2 langues de communication. Cela concerne désormais toutes les séries.

L'enseignement en groupes de compétences	Le développement des disciplines non linguistiques	La série L, série de l'excellence linguistique
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Durant toute la scolarité au lycée, l'enseignement de langues est réalisé en groupes de compétences conformément au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). ▶ Les programmes et les horaires de langues sont communs aux différentes séries. ▶ Afin de faciliter l'enseignement par groupes de compétences, les horaires de LV1 – LV2 sont globalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ À chaque fois que cela est possible, un enseignement en langue étrangère est proposé aux élèves. ▶ Pour faciliter la pratique des langues étrangères, chaque établissement conclut un partenariat avec un ou plusieurs établissements étrangers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les élèves de la série L, l'enseignement commun aux langues vivantes est complété par une approche plus culturelle des langues avec un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère. ▶ Les élèves de la série L qui le souhaitent apprennent 3 langues vivantes ou peuvent renforcer la LV1 ou la LV2.



toute l'info sur les métiers et les formations



Pour trouver son métier,
pour choisir sa formation,
l'Onisep tout simplement



Préparer un bac et réussir ses études supérieures

Préparer, en 3 ans (2^{de}, 1^{re} et terminale), un bac (général ou technologique) qui vous ouvrira les portes de l'enseignement supérieur, tel est l'objectif de la voie générale et technologique. Dès septembre 2010, vous allez découvrir une nouvelle classe de 2^{de} générale et technologique, conduisant elle-même à de nouvelles séries générales et technologiques. C'est ce que nous vous proposons de découvrir dans les pages suivantes.

Spécial
nouveau lycée

En 2^{de} générale et technologique : se déterminer pour une série de 1^{re}

Outre le développement de la culture générale, avec des enseignements communs qui occupent 80 % de l'emploi du temps hebdomadaire, la 2^{de} permet de tester ses goûts et ses aptitudes, grâce aux enseignements d'exploration.

Leur objectif : découvrir les caractéristiques des différentes séries de bac et leurs débouchés (en termes d'études supérieures et de métiers).

En 1^{re} générale : commencer sa spécialisation de terminale

Avec environ 60 % de l'emploi du temps consacré à des enseignements communs aux séries ES, L et S, la classe de 1^{re} demeure encore assez généraliste.

Cetronc commun (en français, langues, histoire-géographie...) facilite, pour les élèves qui le souhaitent, des changements d'orientation en cours ou en fin d'année scolaire, pour passer d'une série à l'autre.

Quant aux enseignements spécifiques à chaque série (soit 40 % de l'emploi du temps hebdomadaire), ils constituent la première étape vers la spécialisation du bac et, par là même, vers un choix de filière d'études supérieures.

En 1^{re} technologique : aborder des domaines porteurs d'avenir

Plus polyvalentes, les formations technologiques sont organisées dès la 1^{re} par grands domaines : sciences de la gestion, sciences et technologies industrielles, sciences appliquées en laboratoire, santé et social, création design et arts appliqués, etc.*.

L'emploi du temps privilégie les enseignements technologiques, notamment par le biais d'études de cas. Les enseignements généraux (maths, français, langues...), obligatoires dans toutes les séries, se rapprochent de ceux de la voie générale (contenus et objectifs). Cela permet aux élèves qui le souhaitent de changer de série ou de voie, en cours ou en fin d'année, sous certaines conditions.



© BananaStock

En terminale générale : se spécialiser en vue d'études supérieures

À côté des enseignements communs aux trois séries, les élèves suivent des enseignements spécifiques à leur série (de 60 à 70 % du total des enseignements hebdomadaires). C'est le vrai moment de la spécialisation (déjà entamée en classe de 1^{re}), avec pour objectif la poursuite d'études supérieures.

En terminale technologique : se spécialiser en vue d'études supérieures

Dans les séries technologiques, à côté des enseignements généraux, les élèves de terminale suivent des enseignements technologiques spécifiques à la série choisie en 1^{re} : STG, STI, STL, ST2S, STD2A*. Objectifs : élargir les possibilités de poursuite d'études et favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur. ■

* hors séries STAV ; Techniques de la musique et de la danse ; Hôtellerie.

La nouvelle 2^e, c'est :

- un tronc commun pour tous
 - 2 enseignements d'exploration
 - un accompagnement personnalisé
 - un enseignement facultatif
- soit 28 h 30 d'enseignements obligatoires

La 2^e générale et technologique

Cette première année de lycée va vous permettre d'explorer des domaines, avant de vous déterminer et d'aborder les classes de 1^{re} et de terminale générales et technologiques.

Son objectif : vous faire bénéficier d'une culture générale commune, vous permettre de tester vos goûts et vos aptitudes, avant de poursuivre vers un bac général ou technologique.

8 enseignements communs

Ces enseignements obligatoires ont un horaire et un programme identiques pour tous les élèves.

Français

L'accent est mis sur la découverte d'œuvres complètes et, plus particulièrement, des textes des XIX^e et XX^e siècles. La nature des exercices change : la dissertation et le commentaire argumenté remplacent la rédaction.

Histoire-géographie

Les cours permettent de comprendre le monde contemporain à travers l'étude de faits historiques, des sociétés et de leurs territoires.

Langues vivantes étrangères (LV1 et LV2)

Il s'agit de renforcer les compétences de communication, en insistant sur l'expression, notamment à l'oral, par l'approfondissement du vocabulaire et de la grammaire et par l'enrichissement des références culturelles.

Mathématiques

Le programme se compose de 3 grands thèmes : les statistiques et probabilités ; le calcul et les fonctions ; la géométrie. Grâce à l'outil informatique, vous pourrez rechercher, expérimenter et découvrir ainsi des propriétés tant dans le domaine des nombres que dans celui de la géométrie et des statistiques.

Physique-chimie

Parmi les grands thèmes abordés, l'étude des échelles de distance et de temps dans l'univers observable, la constitution et la transformation de la matière, la diversité du monde microscopique et macroscopique... Une place importante est accordée aux travaux pratiques.

Sciences de la vie et de la Terre (SVT)

On aborde les particularités de la planète Terre, notamment la présence de la vie : la diversité et l'évolution du monde vivant, son interaction permanente avec l'eau, l'atmosphère, les roches et la place de l'Homme ; le fonctionnement de l'organisme humain.

Savoirs et méthodes acquis permettent à chacun d'exercer sa responsabilité en matière de santé, d'environnement, etc. Les activités pratiques sont privilégiées.

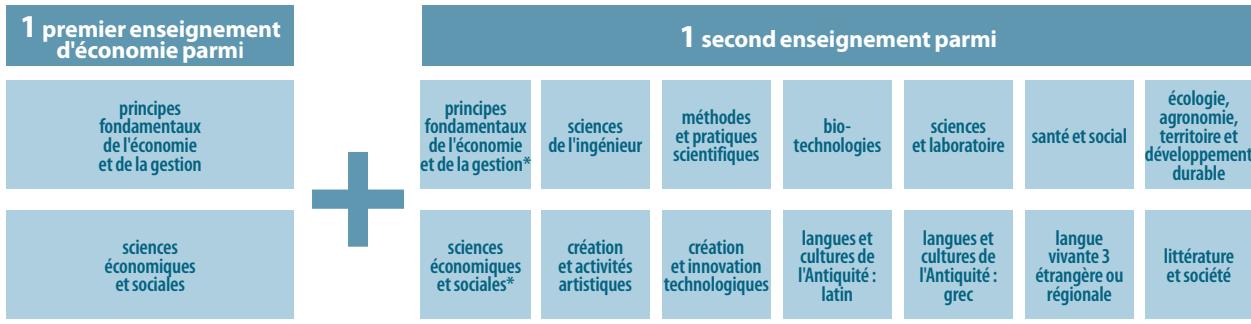
Éducation physique et sportive (EPS)

Pratique et approfondissement de diverses activités physiques, sportives et artistiques...

Éducation civique, juridique et sociale (ECJS)

On y approche l'idée de citoyenneté à travers les notions de civilité, d'intégration, de travail et de transformation des liens familiaux.

2 enseignements d'exploration



Attention : tous ces enseignements ne sont pas forcément assurés dans votre lycée.



Premier enseignement d'économie

■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

Les élèves découvriront les notions fondamentales de l'économie et de la gestion, en partant du comportement concret d'acteurs qu'ils côtoient dans leur vie quotidienne (entreprises, associations, etc.) : comment fonctionnent-ils ? Quel est leur rôle économique exact ? Quelles relations entretiennent-ils avec les autres acteurs économiques ? Quelles stratégies mettent-ils en œuvre pour se développer, par exemple en matière d'innovation ? Comment répondent-ils aux attentes qui leur sont adressées ? À quels défis et à quelles contraintes sont-ils confrontés, par exemple en matière de réglementation ?



■ Sciences économiques et sociales

Les élèves découvriront les savoirs et méthodes spécifiques à la science économique et à la sociologie, à partir de quelques grandes problématiques contemporaines : comment expliquer économiquement les comportements de consommation et d'épargne des ménages ? Comment les entreprises produisent-elles ? Comment expliquer la formation d'un prix sur un marché ? Comment inciter les agents à prendre en compte la pollution dans leur comportement ? Comment analyser sociologiquement les organisations et la consommation des ménages ?

Second enseignement

■ Biotechnologies

Environnement, santé, recherche et industrie... autant de domaines pour découvrir les protocoles expérimentaux, l'utilisation de technologies de mesure et d'identification, et les procédés bio-industriels liés aux biotechnologies. On y aborde les questions de qualité et de sécurité biologiques, ainsi que l'apport des sciences et des biotechnologies.

■ Création et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines)

Au travers de l'étude de diverses formes artistiques, de leur environnement culturel et des ressorts de la vie artistique contemporaine, il s'agit d'amener les élèves à approfondir l'expérience esthétique comme à en apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux. Cet enseignement ouvre aussi sur la réalité des formations et métiers artistiques et culturels.

■ Création et innovation technologiques

Comprendre comment on conçoit un produit ou un système technique, faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable, tel est l'objectif de cet enseignement. Il permet aussi d'explorer de manière active, et à partir d'exemples concrets, plusieurs domaines techniques ainsi que les méthodes d'innovation.

■ Écologie, agronomie, territoire et développement durable

S'initier aux sciences biologiques, aux méthodes de productions animales et végétales, à l'écologie. Par exemple, au travers des prélèvements et des analyses d'échantillons issus d'animaux ou de végétaux, l'étude des ressources naturelles, l'étude du patrimoine...

■ Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec

Découvrir une langue et une civilisation anciennes en s'exerçant à la traduction écrite, à l'étude de textes littéraires ou de documents historiques ou artistiques.

■ Langue vivante 3 étrangère ou régionale

Découvrir une langue, une civilisation, un mode de vie et de pensée différents au travers de l'étude du vocabulaire, de la grammaire, via la conversation, l'étude de textes, de documents, de films, de traductions...

■ Littérature et société

Il s'agit de montrer l'intérêt et l'utilité sociale d'une formation littéraire et humaniste qui intègre l'apport de l'histoire pour mieux faire comprendre le monde, la société et leurs enjeux.

■ Méthodes et pratiques scientifiques

Se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie. L'enseignement vise à montrer l'apport et l'importance de ces disciplines dans la société moderne, et permet de découvrir certains métiers et formations scientifiques.

■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (si non choisi en 1^{er} choix)

■ Santé et social

Préservation de la santé de la population (évolutions, dimension biologique, structures sanitaires), protection sociale (dont organisation territoriale)... autant de sujets pour aborder les liens entre la santé (prévention d'épidémies, plan cancer...) et le bien-être social (droit au logement, handicap et adaptation...). Ce cours explore aussi les métiers du médical, du paramédical et du social.

■ Sciences de l'ingénieur

À travers la question du développement durable, analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux, et découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.

■ Sciences économiques et sociales (si non choisi en 1^{er} choix)

■ Sciences et laboratoire

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire, dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la sécurité. Chacun d'eux peut être abordé au travers de méthodologies et d'outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées (physique, chimie, biochimie, etc.).

/...

Cas particuliers

Vous pouvez, par dérogation, choisir :

- **3 enseignements d'exploration**, de 1 h 30 chacun : 1 enseignement parmi : principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ou sciences économiques et sociales + 2 enseignements parmi : santé et social, biotechnologies, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénierie ou création et innovation technologiques ;
- **1 seul enseignement d'exploration** de 5 h ou 6 h parmi : EPS, arts du cirque ou création et culture design.

■ Arts du cirque

La formation en seconde nécessite l'appropriation de bases essentielles des arts du cirque afin de développer un langage du corps et une base d'expression artistique : acrobaties, équilibre sur les mains, préparation à un travail physique adapté (souplesse, renforcement...), jeu d'acteur, danse et arts et culture.

Le programme d'arts et culture de seconde donne à l'élève une vision générale lui permettant d'analyser les arts du cirque dans l'histoire du spectacle vivant et de les situer dans la mémoire profonde de notre civilisation.

■ Création et culture design

Fondé sur l'analyse et l'expérimentation (prototypes), cet enseignement explore les grandes thématiques autour du

cadre de vie et de l'environnement, du produit, de l'image, de l'innovation...

Sens esthétique, goût pour les innovations, prise en compte des contraintes techniques et commerciales... autant de paramètres à intégrer dans la conception d'un produit. Ce cours permet également de découvrir les métiers d'art et ceux du design.

■ Éducation physique et sportive

Offrir une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).

Cet enseignement propose aussi d'approfondir ses connaissances sur les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent. ■

Pour suivre l'actualité des enseignements d'exploration : www.education.gouv.fr et www.onisep.fr

1 accompagnement personnalisé

2 heures par semaine sont consacrées à l'accompagnement personnalisé, forme d'enseignement qui s'adresse à tous les élèves de 2^e générale et technologique. Il vise plusieurs buts :
- vous aider à surmonter les premières difficultés éventuelles afin de ne pas perdre pied ;
- vous aider à aller plus loin en vous donnant du temps pour approfondir ou effectuer des recherches individuelles dans certaines matières ;
- vous faire acquérir des méthodes de travail (prise de notes, organisation personnelle, recherche documentaire, travaux interdisciplinaires...), le sens de l'autonomie, et une culture générale suffisante pour décrypter le monde actuel ;
- enfin, vous permettre de réfléchir à votre orientation future, y compris en poursuivant votre découverte des formations.

1 enseignement facultatif

En fonction de votre capacité de travail et de vos centres d'intérêt, vous pourrez choisir un enseignement facultatif parmi les 5 proposés (ou un atelier artistique dans certains lycées) :

- latin ;
- grec ;
- LV3 étrangère ou régionale ;
- arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ;
- EPS.

À noter : dans les lycées agricoles, les élèves suivent, au choix : hippologie et équitation ; pratiques sociales et culturelles ; pratiques professionnelles.

Enseignements et horaires en 2^e générale et technologique

Enseignements communs obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LV1 et LV2 étrangère ou régionale (a)	5 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
EPS	2 h
Éducation civique, juridique et sociales (b)	30 min
Enseignements d'exploration	1 h 30 x 2*
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements facultatifs	
LCA : latin	3 h
LCA : grec	3 h
LV3 étrangère ou régionale (a)	3 h
Arts (c)	3 h
EPS	3 h
Hippologie et équitation (d)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (d)	3 h
Pratiques professionnelles (d)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES hors heures de vie de classe et atelier artistique	28 H 30

(a) Enseignement auquel peut s'ajouter 1 heure avec un assistant de langue.

(b) Enseignement pratiqué en petit groupe.

(c) 6 domaines au choix : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre.

(d) Uniquement dans les lycées agricoles.

* sauf cas particuliers.



Les classes de 1^{re} et terminale générales et technologiques

La 1^{re} et la terminale constituent le cycle terminal du lycée. Ce dernier permet de se spécialiser progressivement, en prolongement (ou non) de la découverte des enseignements d'exploration en 2^{de}. Le cycle terminal débouche sur l'examen du bac. En 1^{re}, les élèves passent les épreuves anticipées de français (d'histoire-géographie pour certaines séries) et les travaux personnels encadrés (TPE). En terminale, ce sont les épreuves écrites et orales.

Des bacs adaptés à l'enseignement supérieur

Les objectifs de la réforme :

- proposer des séries de bac général plus « typées » (économique, littéraire, scientifique) ;
- proposer des séries de bac technologique plus polyvalentes (réduction du nombre de spécialités), et offrir des poursuites d'études en meilleure adéquation avec les filières de l'enseignement supérieur ou, dans certains cas, plus variées ;
- permettre des passerelles entre voie générale et voie technologique, en cours ou en fin d'année scolaire, et au sein de chaque voie, entre différentes séries.

Les moyens de la réforme :

- rapprochement des contenus et objectifs des enseignements généraux des séries générales et des séries technologiques ;
- tronc commun d'enseignements entre les séries générales ES, L et S (60 % de l'emploi du temps en 1^{re}) ;
- de nouveaux enseignements en séries ES, Let S ;
- de nouveaux programmes ;
- apprentissage d'une 2^{de} langue vivante ;
- accompagnement personnalisé (2 h) tout au long du cycle terminal, stages « passerelles » (en 1^{re}), tutorat pour tous, entretien personnalisé d'orientation (en 1^{re})...

- **T^{le} S** : mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre **ou** sciences de l'ingénieur **ou** biologie, agronomie, territoire et développement durable (dans les lycées agricoles) ; philosophie et, au choix, un enseignement de spécialité : mathématiques ; sciences de la vie et de la Terre ; physique-chimie ; informatique et sciences du numérique ; territoire et citoyenneté (dans les lycées agricoles).

Les séries technologiques

Si l'on dénombre toujours 8 séries de bac, les spécialités et options proposées en 1^{re} et en terminale technologiques sont moins nombreuses. Par exemple, en STI, quelques grandes thématiques seront abordées : énergie et développement durable ; systèmes d'information et numérique ; innovation technologique et éco-conception... en lieu et place des 13 possibilités offertes actuellement (génie mécanique avec ses 6 options, génie électronique, génie électrotechnique, génie civil, génie énergétique, génie des matériaux, génie optique, arts appliqués...).

La formation, plus polyvalente, permettra aux élèves d'aborder plusieurs grands champs technologiques, et d'envisager des poursuites d'études variées : STS ou IUT (puis licence pro, éventuellement), classes préparatoires, écoles d'ingénieurs ou de commerce... ■

Les séries générales

Les enseignements spécifiques en :

- **1^{re} ES** : sciences économiques et sociales ; mathématiques ; sciences ;
- **1^{re} L** : littérature ; littérature étrangère en langue étrangère ; sciences ; et, au choix : arts ; arts du cirque ; latin ; grec ; LV3 ; LV1 ou LV2 approfondies ; mathématiques ;
- **1^{re} S** : mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre **ou** sciences de l'ingénieur **ou** biologie, agronomie, territoire et développement durable (dans les lycées agricoles).

Les enseignements spécifiques en :

- **T^{le} ES** : sciences économiques et sociales ; mathématiques ; histoire-géographie ; philosophie et, au choix, un enseignement de spécialité : sciences sociales et politiques ; économie approfondie ; mathématiques ;
- **T^{le} L** : philosophie ; littérature ; littérature étrangère en langue étrangère ; histoire-géographie et, au choix, un enseignement de spécialité : droit et grands enjeux du monde contemporain ; latin ; grec ; LV3 ; LV1 ou LV2 approfondies ; arts ; arts du cirque ; mathématiques ;



© Émilie Régaut/Onisep Orléans

Les séries de bacs généraux et technologiques

Il existe 3 bacs généraux et 8 bacs technologiques. Quelques éléments de comparaison pour vous aider à choisir le vôtre en connaissance de cause.

Les bacs généraux

Bac économique et social (ES)

Points forts

Sciences économiques et sociales ; mathématiques ; histoire-géographie ; économie approfondie ; sciences sociales et politiques.

Poursuite d'études

Principalement à l'université pour une durée moyenne de 5 ans après le bac, en administration économique et sociale (AES), droit, lettres, langues, histoire, sociologie, sciences politiques... mais aussi en classes prépa, en écoles de commerce et en écoles spécialisées.

Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, la gestion, la comptabilité, le commerce, la communication, le social...

Bac littéraire (L)

Points forts

Philosophie ; français, littérature ; littérature étrangère en langue étrangère ; langues (vivantes et/ou anciennes) ; histoire-géographie ; arts ; droit et grands enjeux du monde contemporain...

Poursuite d'études

Principalement à l'université pour une durée moyenne de 5 ans après le bac, en lettres, langues, arts, philosophie, sciences politiques, droit, sociologie, histoire... mais aussi en classes prépa, en écoles de commerce et en écoles spécialisées.

Débouchés

Dans l'enseignement, le droit, l'édition, la communication, la publicité, le journalisme, la traduction, l'interprétariat, les métiers de la culture et du social...

Bac scientifique (S)

Points forts

Mathématiques, physique et chimie, sciences de la vie et de la Terre ou sciences de l'ingénieur ou biologie, agronomie et développement durable.

Poursuite d'études

Principalement à l'université pour une durée moyenne de 5 ans après le bac, en médecine, pharmacie, odontologie, biologie, physique-chimie, sciences de l'ingénieur, mathématiques, informatique, économie, gestion... mais aussi en classes prépa, en écoles d'ingénieurs ou de commerce et en écoles spécialisées.

Débouchés

Dans la santé, l'enseignement, la finance, l'industrie, l'environnement, l'agriculture, la recherche...

Les bacs technologiques

Bac sciences et technologies industrielles (STI) Rénové en 2011

Points forts

Enseignements technologiques variés, mathématiques, sciences physiques et chimiques... des enseignements généraux renforcés pour une meilleure préparation aux études supérieures, tout en maintenant un fort ancrage technologique porteur de sens et de réussite.

Poursuite d'études

Principalement en BTS-DUT, en écoles d'ingénieurs, en classes prépa (technologie et sciences industrielles, TSI, notamment), à l'université...

Débouchés

Dans l'informatique industrielle, la mécanique, le bâtiment, l'énergie, l'hygiène et l'environnement, l'électronique, l'agroalimentaire, l'aéronautique...

Bac sciences et technologies design et arts appliqués (STD2A) Crée en 2011

Points forts

Enseignements technologiques variés, mathématiques, sciences physiques et chimiques... des enseignements généraux renforcés pour une meilleure préparation aux études supérieures, tout en maintenant un fort ancrage technologique porteur de sens et de réussite.

Poursuite d'études

Principalement en BTS arts appliqués, en écoles d'art pour préparer un diplôme des métiers d'art (DMA), un diplôme d'école, de communication visuelle, de design...

Débouchés

En architecture intérieure, en design industriel, dans la publicité, l'édition, la mode...

Bac sciences et technologies de laboratoire (STL) Rénové en 2011

Points forts

Physique appliquée, biotechnologies, mathématiques...

Poursuite d'études

Principalement en BTS-DUT en biologie, chimie, physique, industries agroalimentaires, hygiène-environnement... Mais aussi en classes prépa technologie et biologie (TB), technologie et physique-chimie (TPC), technologie et sciences industrielles (TSI), en écoles d'ingénieurs, en écoles spécialisées, à l'université...

Débouchés

Dans les laboratoires de mesure et de contrôle, les ateliers de production (industries chimiques, pharmaceutiques, agroalimentaires), le paramédical...



Bac sciences et technologies de la gestion (STG)

Communication et gestion des ressources humaines ; mercatique ; comptabilité et finance d'entreprise ; gestion des systèmes d'information.

Points forts

Management et gestion des entreprises, économie et droit, information, communication, comptabilité et finance d'entreprises, mercatique (marketing), ressources humaines, informatique...

Poursuite d'études

Principalement en BTS-DUT en gestion, commerce, communication des entreprises, secrétariat, comptabilité, tourisme... Mais aussi en classes prépa économiques pour entrer en écoles de commerce, en écoles spécialisées, à l'université...

Débouchés

Dans les fonctions administratives, comptables ou commerciales des entreprises, les banques, les assurances, la grande distribution, le transport, la logistique, les entreprises industrielles...

Bac sciences et technologies, de la santé et du social (ST2S)

Points forts

Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie, sciences physiques et chimiques, mathématiques...

Poursuite d'études

Principalement en BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social, économie sociale et familiale, diététique, analyses de biologie médicale, esthétique-cosmétique, DUT carrières sociales, en écoles paramédicales (DE d'infirmier, de manipulateur en électroradiologie médicale, DTS d'imagerie médicale et de radiologie thérapeutique...) ou du secteur social (DE d'assistant social, d'éducateur spécialisé...).

Débouchés

Dans le secteur du social et de la santé : conseiller en économie sociale et familiale, responsable dans les services à la personne, assistant des professionnels de santé, infirmier...

Bac sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

Points forts

Agriculture, aménagement, espaces et territoires, alimentation, biologie, écologie, physique-chimie, sciences économiques, sociales et de gestion...

Poursuite d'études

Principalement en BTSA production, transformation, aménagement, commerce et services, certains DUT ou BTS du domaine de la biologie... Mais aussi en écoles d'ingénieurs après une classe prépa technologie-biologie (TB)...

Bac hôtellerie

Points forts

Économie, sciences appliquées, gestion, techniques d'accueil et d'hébergement, service et commercialisation, méthodes culinaires, 2 langues étrangères dont l'anglais.

Poursuite d'études

Principalement en BTS hôtellerie-restauration, responsable de l'hébergement, tourisme, commerce et services, gestion des organisations... Mais aussi en écoles hôtelières et de commerce...

Débouchés

Dans les secteurs de la gestion hôtelière, des services d'accueil ou de l'hébergement, de la restauration et du tourisme...

Bac techniques de la musique et de la danse (TMD)

Instrument ou danse.

Points forts

Cours de musique ou de danse au conservatoire, exécutions instrumentales ou chorégraphiques, technique musicale, histoire de la musique ou de la danse.

Poursuite d'études

Priorité à la poursuite d'études supérieures en conservatoire ou à l'université.

Débouchés

Dans le domaine du spectacle comme pianiste, compositeur, danseur, chorégraphe... Mais aussi dans l'enseignement, l'animation socioculturelle, la gestion de spectacles... ■



Spécial
nouveau lycée

Bacs STI et STL modernisés dès 2011

Les séries technologiques sciences et technologies industrielles (STI) et sciences et technologies de laboratoire (STL) vont, elles aussi, être repensées.

La série STI sera organisée autour de thématiques pleines d'avenir : innovation technologique et éco-conception ; système d'information et numérique ; énergie et développement durable...

Les enseignements généraux devraient être renforcés, tout en maintenant un fort ancrage dans les enseignements technologiques porteurs de sens et de réussite.

Objectif : proposer des séries plus polyvalentes autour d'enseignements communs, favorisant la poursuite d'études supérieures.

Enfin, un accompagnement personnalisé pour tous sera également mis en place, comme pour les séries générales.



onisep

TV

700 vidéos pour découvrir les métiers
et les formations sur **onisep.fr**

INTERACTIF



CONVIVIAL

INFORMATIF

De l'école au monde du travail

Objectif de la voie professionnelle : préparer un diplôme (bac professionnel, CAP...) et apprendre un métier, en passant progressivement de l'école au monde du travail. Mais aussi vous permettre de poursuivre votre formation vers un niveau supérieur.

Cap sur le travail en équipe

La voie professionnelle privilégie le travail en petits groupes et en équipe, notamment en atelier, pour favoriser votre autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus simples et plus directes.

Des projets collectifs (sportifs, artistiques, à caractère professionnel...) liés à vos centres d'intérêt permettront également ce travail à plusieurs.

Des enseignements généraux comme au collège

Elève ou apprenti, vous suivrez encore des enseignements généraux (français, maths, histoire-géo, langue étrangère...). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec l'entreprise et ses métiers.

Des enseignements professionnels en atelier et en entreprise

Les journées de classe seront organisées différemment du collège. Une partie de votre temps se déroulera en atelier, en laboratoire ou en salle informatique (au lycée ou au CFA) pour y apprendre les techniques et les gestes professionnels à l'aide d'outils et de matériels spécifiques.

L'autre partie (de durée variable) se passera en entreprise pour vous confronter à des situations professionnelles en conditions réelles, découvrir le fonctionnement d'une entreprise...

Deux lieux de formation, un même objectif

Les diplômes professionnels peuvent tous se préparer en lycée professionnel (ou en établissement d'enseignement agricole), ou en centre de formation d'apprentis (CFA).

Point commun à ces deux lieux de formation : faire acquérir des connaissances et des savoir-faire dans un domaine professionnel, validés par un diplôme, et vous conduire de la formation à l'emploi.

Et pourquoi pas l'apprentissage ?

Du CAP au diplôme d'ingénieur, tous les diplômes professionnels peuvent se préparer en apprentissage. Le principe : suivre une formation alternée entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en CFA et de 2 semaines chez l'employeur.

L'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans (sauf dérogation) à 25 ans qui s'engagent à préparer un diplôme. Ils cherchent eux-mêmes une entreprise susceptible de les accueillir. Puis c'est l'entreprise qui les inscrit en CFA. Un contrat de travail rémunéré (entre 25 et 75 % du SMIC selon



© DigitalVision

l'âge et l'année du contrat), à durée déterminée, est signé par l'apprenti, l'employeur et le CFA, en vue de préparer un diplôme.

Certains secteurs sont plus ouverts aux apprentis préparant un CAP. D'autres recherchent plutôt des bacheliers préparant un BTS, par exemple.

Renseignez-vous auprès des chambres des métiers et de l'artisanat, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture, et aussi :

- www3.ac-nancy-metz.fr/cnraa/accueil.php où vous pourrez poser des questions en ligne ;
- www.travail-solidarite.gouv.fr, le site du ministère du Travail ;
- www.education.gouv.fr, rubrique « De la maternelle au baccalauréat/apprentissage ». ■



Handicap

Les élèves handicapés peuvent aussi se former par l'apprentissage. Dans leur cas, pas de limite d'âge, possibilité de prolonger la durée de leur contrat et de suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA à cause de leur handicap. Pour plus d'informations, www.onisep.fr/handicap, rubrique « Insertion professionnelle/Formations professionnelles ».

Les formations de la voie professionnelle

Vous allez préparer, à la rentrée 2010, l'une des deux formations offertes après la 3^e : un bac pro ou un CAP. Leur point commun : vous permettre de trouver un emploi ou de poursuivre des études... avec un diplôme en poche.

Le bac pro en 3 ans

Le parcours du bac pro se compose de :

- la 2^{de} professionnelle ;
- la 1^{re} professionnelle ;
- la terminale professionnelle.

La 2^{de} pro vous permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée).

Dans les deux cas, elle commence à vous préparer à un bac pro précis que vous choisissez dès la fin de la classe de 3e.

Il comprend :

- **des enseignements généraux** identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac pro ;
- **des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac pro**, avec des différences selon que le bac pro relève du secteur de la production ou du secteur des services ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines réparties sur 3 ans) ;
- **un accompagnement personnalisé** : tout au long du parcours de bac pro, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'une aide individualisée, d'un tutorat, d'un soutien, de modules de consolidation...

Vous aurez au maximum 8 heures d'activités par jour et 35 heures d'enseignements par semaine.



INFO +

L'entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP (ou de 1^{re} année de BEP métiers de l'hôtellerie et de la restauration ou de BEP carrières sanitaires et sociales), vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un entretien personnalisé d'orientation. Son but : vous aider à atteindre vos objectifs et repérer au plus vite vos éventuelles difficultés.

Enseignements et horaires en bac pro du secteur des services

Les élèves ayant opté pour les bacs pro : • Commerce • Comptabilité • Exploitation des transports • Logistique • Secrétariat • Sécurité-prévention • Services de proximité et vie locale • Services (accueil, assistance, conseil) • Vente suivront un enseignement général de langue vivante 2 (LV2).

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes (1 et 2)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	31 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Enseignements et horaires en bac pro du secteur de la production et spécialités proches

Sont concernés tous les bacs pro sauf ceux du secteur des services. Les élèves ayant opté pour ces bacs pro suivront un enseignement général de sciences physiques et chimiques.

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Le bac pro agricole

Il comprend :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géographie, sciences économiques, langue vivante, biologie, maths, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, EPS) ;
- **des enseignements professionnels** ;
- **des enseignements à l'initiative des établissements** ;
- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2^{de} pro) ;
- **des travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- **une mise à niveau des élèves** (1 semaine en 2^{de} pro) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel**

(18 à 22 semaines dont 4 à 6 semaines en 2^{de} pro).

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur www.portea.fr.

La certification intermédiaire

Dans le cadre du parcours de formation conduisant au bac pro, les lycéens et les apprentis pourront obtenir un BEP ou un CAP comme certification intermédiaire. Lycéens et apprentis continueront leur parcours de bac pro, quel que soit le résultat qu'ils auront obtenu à cette certification intermédiaire.

Des passerelles

Après une 2^{de} pro, vous pouvez, sous certaines conditions :

- rester en voie pro pour rejoindre une 2^e année de CAP/CAPA proche de votre spécialité ;
- ou passer en 1^{re} technologique pour aller vers un bac techno ou vers un brevet de technicien.

Après le bac pro

Vous pouvez :

- entrer dans le monde du travail ;
- vous spécialiser avec une mention complémentaire (MC) ou un certificat de spécialisation agricole ;
- poursuivre des études supérieures en préparant un BTS/BTSA. L'obtention de la mention « bien » ou « très bien » au bac pro vous donnera le droit d'entrer automatiquement, si vous faites acte de candidature, dans les sections de BTS proches de votre bac pro.



INFO +

2 nouveaux bacs professionnels

Dès septembre 2010, 2 nouvelles spécialités de bacs pro viennent compléter la liste pages 26-27 :

- bac pro gestion des milieux naturels et de la faune (champ professionnel Nature-Jardin-Paysage-Forêt) ;
- bac pro laboratoire contrôle qualité (champ professionnel Bio-industries-Alimentation-Laboratoire).

Le CAP

Deux années composent le parcours conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP/CAPA) :

- la 1^{re} année de CAP/CAPA ;
- la 2^e année de CAP/CAPA.

Avec plus de 200 spécialités, le CAP/CAPA (agricole) est très apprécié des employeurs.

La formation vise l'acquisition de techniques précises pour apprendre un métier.

À noter : les CAP se préparent soit par l'apprentissage, soit sous statut scolaire.

La formation en CAP/CAPA comporte :

- **des enseignements généraux** (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité ;

- **des enseignements technologiques et professionnels** représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques (TP) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP/CAPA ;

- **une période de formation en milieu professionnel** de 12 à 16 semaines (réparties sur 2 années) selon les spécialités.

Après un CAP/CAPA

Vous pouvez entrer dans le monde du travail ; ou continuer à vous former, sous certaines conditions :

- en passant en 1^{re} pro pour préparer un bac pro dans la même spécialité que votre CAP/CAPA ;
- en préparant une mention complémentaire (MC), un brevet professionnel (BP), un brevet des métiers d'art (BMA) ou un brevet technique des métiers (BTM) ;
- en préparant un autre CAP (en 1 an) pour élargir votre formation de base à un domaine proche ou changer de spécialité professionnelle ;
- en passant en 1^{re} techno, à condition d'avoir un excellent dossier.

Enseignements et horaires en 1^{re} année de CAP

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géo	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Maths-sciences ⁽²⁾	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
EPS	2 h 30
Vie sociale et professionnelle	1 h
Éducation civique, juridique et sociale	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée ⁽³⁾	1 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	34 h environ
Enseignements facultatifs	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'EPS	2 h

(1) Horaires variables selon la spécialité. (2) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité. (3) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths.



© DigitalVision

Les formations professionnelles après un CAP ou un bac pro

Le brevet professionnel (BP)

Le BP se prépare en 2 ans après un CAP/CAPA, principalement par apprentissage. Il valide une qualification professionnelle de niveau bac.

Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (plombier, prothésiste dentaire, libraire...). Ce diplôme est exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte, par exemple pour devenir fleuriste, coiffeur, pâtissier...

Le brevet des métiers d'art (BMA)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP du domaine des métiers d'art, principalement par apprentissage.

Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie...) fabriqués en petites séries ou à l'unité.

Le brevet technique des métiers (BTM)

Le BTM se prépare en 2 ans après un CAP. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation.

Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier, pâtissier...), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical... Le BTM est délivré par les chambres des métiers et de l'artisanat.

La mention complémentaire (MC)

La MC se prépare en 1 an après un CAP/CAPA ou un bac pro en lycée professionnel ou par apprentissage.

Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel.

Par exemple, après un bac pro restauration, possibilité de préparer une MC employé barman ou sommellerie ; après un CAP coiffure, une MC styliste-visagiste...

La formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

Répondant à des besoins locaux très précis, la FCIL se prépare après un CAP ou un bac pro.

La durée de formation est variable. Elle propose d'élargir ou d'approfondir ses compétences professionnelles, mais ne délivre pas de diplôme.

Le certificat de spécialisation agricole (CS)

Le CS permet de compléter une formation agricole. Il se prépare par apprentissage, après un CAPA ou un bac pro.

La durée de la formation est variable. ■

INFO +

Les BEP maintenus en 2010

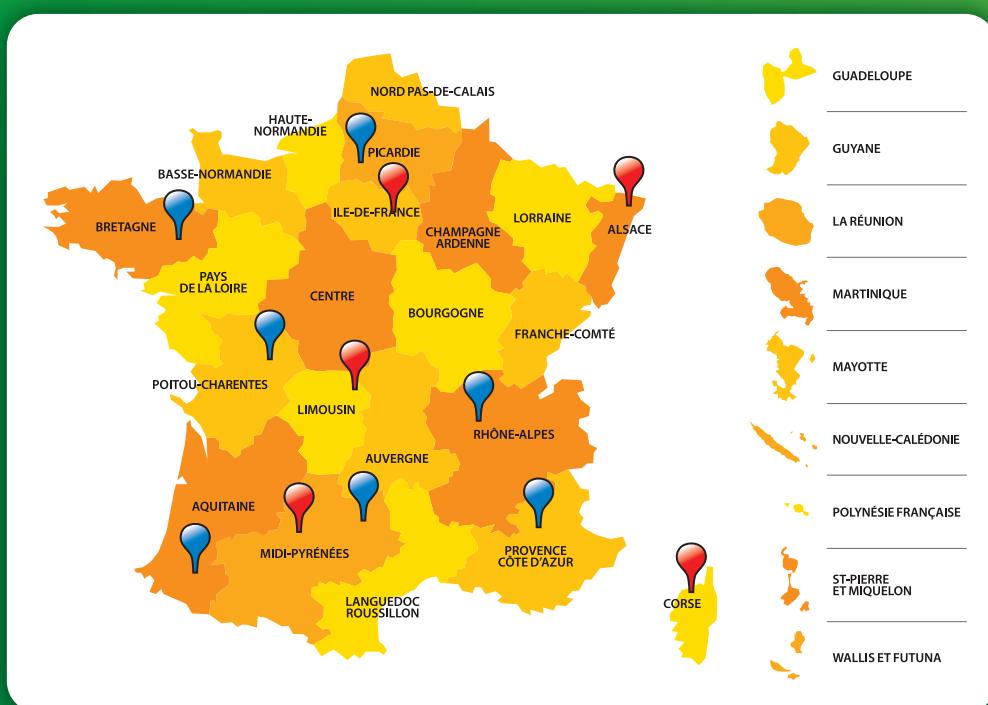
BEP : carrières sanitaires et sociales ; métiers de la restauration et de l'hôtellerie.

BEP agricoles : activités hippiques, spécialités cavalier d'entraînement ; soigneur, aide-animateur ; agriculture des régions chaudes ; animalerie, spécialité laboratoire ; services, spécialités services aux personnes ; secrétariat accueil.

Où se former ? Où s'informer ?

Faites vos recherches avec des cartes détaillées

Découvrez votre établissement scolaire,
votre formation, vos lieux d'information
(Centres d'Information et d'Orientation,
missions locales...).



2 Les spécialités de bacs pro et les 2^{des} pro qui y conduisent

Si vous savez quelle spécialité de bac pro vous souhaitez préparer, consultez le tableau ci-dessous pour découvrir la ou les 2^{des} pro qui peuvent y conduire.

Spécialités de bacs pro du secteur de la production	→ 2 ^{des} pro (champs et filières)
Aéronautique, options mécanicien systèmes avionique ; mécanicien systèmes cellule	Aéronautique, options mécanicien systèmes avionique ; mécanicien systèmes cellule
Aménagement et finition du bâtiment	Finition et ouvrages du bâtiment
Artisanat et métiers d'art, options arts de la pierre ; communication graphique ; ébéniste ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapisserie d'ameublement ; verrerie scientifique et technique	Artisanat et métiers d'art, options arts de la pierre ; communication graphique ; ébéniste ; marchandisage visuel ; métiers de l'enseigne et de la signalétique ; tapisserie d'ameublement ; verrerie scientifique et technique
Boucher charcutier traiteur	Boucher charcutier traiteur
Boulanger pâtissier	Boulanger pâtissier
Carrosserie, option construction	Carrosserie, option construction
Conduite et gestion des entreprises maritimes, options pêche ; commerce (en cours de création)	Métiers de la mer
Cultures marines	Métiers de la mer
Électromécanicien marine	Métiers de la mer
Électrotechnique, énergie, équipements communicants	Électrotechnique et systèmes électroniques
Environnement nucléaire	Maintenance industrielle
Esthétique cosmétique parfumerie	Esthétique cosmétique parfumerie
Étude et définition de produits industriels	Maintenance industrielle • Production et conception mécaniques
Fonderie	Fonderie
Hygiène et environnement	Hygiène et environnement
Industries de procédés	Conduite de procédés industriels et transformations
Industrie des pâtes, papiers et cartons	Conduite et pilotage des systèmes industriels
Interventions sur le patrimoine bâti	Interventions sur le patrimoine bâti
Maintenance de véhicules automobiles (MVA), options voitures particulières ; véhicules industriels ; motocycles	Maintenance des véhicules et des matériels
Maintenance des équipements industriels	Maintenance industrielle
Maintenance des matériels, option A : agricoles ; option B : travaux publics et manutention ; option C : parcs et jardins	Maintenance des véhicules et des matériels
Maintenance des systèmes mécaniques automatisés, option C systèmes ferroviaires	Maintenance industrielle
Maintenance nautique	Maintenance nautique
Métiers de la mode et du vêtement (en cours de création)	Métiers de la mode, du vêtement et du cuir
Métiers du cuir, options chaussure ; maroquinerie (en cours de création)	Métiers de la mode, du vêtement et du cuir
Métiers du pressing et de la blanchisserie	Métiers du pressing et de la blanchisserie
Microtechniques	Électrotechnique et systèmes électroniques • Maintenance industrielle
Mise en œuvre des matériaux, options matériaux céramiques ; industries textiles	Mise en œuvre des matériaux, options matériaux céramiques ; industries textiles
Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	Finition et ouvrages du bâtiment
Ouvrages du bâtiment : métallerie	Finition et ouvrages du bâtiment
Photographie	Photographie
Pilotage des systèmes de production automatisée	Conduite et pilotage de systèmes industriels
Plastiques et composites (en cours de création)	Conduite et pilotage de systèmes industriels • Maintenance industrielle • Conduite de procédés industriels et transformations
Poissonnier écailler traiteur	Poissonnier écailler traiteur
Production graphique	Industries graphiques
Production imprimée	Industries graphiques
Productique mécanique, option décolletage	Production et conception mécaniques
Réparation des carrosseries	Réparation des carrosseries
Systèmes électroniques numériques	Électrotechnique et systèmes électroniques
Technicien aérostructure	Technicien aérostructure



Technicien constructeur bois	Métiers du bois et de l'ameublement
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	Métiers du bois et de l'ameublement
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	Équipements techniques énergie
Technicien de scierie	Métiers du bois et de l'ameublement
Technicien d'études du bâtiment, option A études et économie ; option B assistant en architecture	Études et topographie du bâtiment et des travaux publics
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	Gros œuvre du bâtiment et travaux publics
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	Électrotechnique et systèmes électroniques • Équipements techniques énergie
Technicien d'usinage	Production et conception mécaniques
<i>Technicien ouvrages chaudronnés industriels</i>	<i>Technicien ouvrages chaudronnés industriels</i>
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	Équipements techniques énergie
Technicien géomètre-topographe	Études et topographie du bâtiment et des travaux publics
Technicien menuisier-agenceur	Métiers du bois et de l'ameublement
<i>Technicien modeleur</i>	<i>Technicien modeleur</i>
Technicien outilleur	Production et conception mécaniques
Traitements de surface	Conduite et pilotage de systèmes industriels
Travaux publics	Gros œuvre du bâtiment et travaux publics

Spécialités de bacs pro du secteur des services	→ 2 ^{des} pro (champs et filières)
Commerce	Métiers de la relation aux clients et aux usagers
Comptabilité	Métiers des services administratifs
Exploitation des transports	Logistique et transport
Logistique	Logistique et transport
Restauration	Hôtellerie-restauration
Secrétariat	Métiers des services administratifs
Sécurité-prévention	Sécurité-prévention
Services : accueil assistance conseil	Métiers de la relation aux clients et aux usagers
<i>Services de proximité et vie locale</i>	<i>Services de proximité et vie locale</i>
Vente	Métiers de la relation aux clients et aux usagers

Spécialités de bacs pro du secteur agricole	→ 2 ^{des} pro (champs et filières)
Agroéquipement	Productions végétales
Bio-industries de transformation (en cours de rénovation)	Bio-industries - Alimentation - Laboratoire • Conduite de procédés industriels et transformation
Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	Productions animales
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/élevage et valorisation du cheval	Productions animales
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/système à dominante cultures	Productions végétales
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/système à dominante élevage	Productions animales
Conduite et gestion de l'exploitation agricole/vigne et vin	Productions végétales
Gestion et conduite de chantiers forestiers	Nature - Jardin - Paysage - Forêt
Productions aquacoles	Productions animales
Productions horticoles/pépinières	Productions végétales
Productions horticoles/productions florales et légumières	Productions végétales
Productions horticoles/productions fruitières	Productions végétales
Technicien conseil - vente en animalerie	Conseil vente
Technicien conseil - vente en produits horticoles et de jardinage	Conseil vente
Technicien vente et conseil qualité en produits alimentaires	Conseil vente
Technicien vente et conseil qualité en vins et spiritueux	Conseil vente
Travaux paysagers (en cours de rénovation)	Nature - Jardin - Paysage - Forêt

Les formations après la 3^e

Après la 3^e, vous avez la possibilité d'entrer :

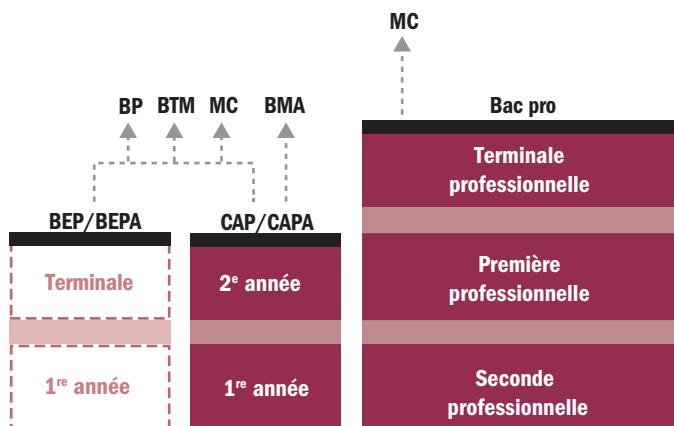
- dans la voie professionnelle, pour préparer un bac pro ou un CAP (ou un des BEP maintenus) ;
- ou dans la voie générale et technologique, pour préparer un bac général, un bac technologique ou un brevet de technicien (BT).

Pour suivre l'actualité du lycée : www.onisep.fr/lyceen

VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Bac techno - BT/BTA	Bac général
Terminale technologique	Terminale générale
Première technologique	Première générale
Seconde spécifique	Seconde générale et technologique

VOIE PROFESSIONNELLE sous statut lycéen ou sous statut apprenti



Après la 3^e

Passerelles

Pour permettre des parcours réversibles et pour éviter des choix figés, de nombreuses passerelles sont prévues à différents niveaux d'études.

• Bac général

C'est un diplôme national organisé en séries : ES, L, S.
Son obtention permet d'envisager des poursuites d'études supérieures longues (université, classes prépa, écoles d'ingénieurs...).

• Bac technologique

C'est un diplôme national organisé en séries : STI, STD2A, STG, STL, ST2S, STAV, Hôtellerie, Techniques de la musique et de la danse.
Il prépare davantage à la poursuite d'études : BTS/BTSA, diplôme universitaire de technologie (DUT), licences professionnelles... qu'à l'emploi immédiat.

• BT/BTA : brevet de technicien/ brevet de technicien agricole

C'est un diplôme national, spécialisé dans un domaine professionnel précis, qui se prépare à partir :
- d'une 2^{de} générale et technologique : aménagement de l'espace, spécialité gestion de la faune sauvage (BTA) ; production, spécialité technicien animalier de laboratoire (BTA) ; transformation, spécialité laboratoire d'analyses (BTA) ;
- ou d'une 2^{de} spécifique : agencement ; dessinateur en arts appliqués ; dessinateur-maquette ; métiers de la musique.

• 2^{de} spécifique

Certains bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^{de} spécifique (et non à partir d'une 2^{de} générale) : Hôtellerie ; Techniques de la musique et de la danse (TMD). C'est le cas également de certains BT (voir ci-dessus) .

• Bac professionnel

C'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur, brevet de technicien supérieur agricole (BTS/BTSA) ...

• BEP/BEPA : brevet d'études professionnelles/brevet d'études professionnelles agricoles

C'est un diplôme national qui peut s'obtenir en cours de formation du bac pro. Certains BEP/BEPA sont maintenus en tant que cursus de formation en 2010, en attendant la création ou la rénovation des spécialités correspondantes de bacs pro.

• CAP/CAPA : certificat d'aptitude

professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole
C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

• MC : mention complémentaire

• BP : brevet professionnel

• BMA : brevet des métiers d'art

• BTM : brevet technique des métiers

Ces diplômes nationaux permettent de se spécialiser après un CAP ou un bac pro (ou un BEP).

monorientationenligne.fr

Un service gratuit et personnalisé



POSEZ VOS
QUESTIONS
PAR MÉL



T'CHATEZ
AVEC
UN EXPERT



CONSULTEZ
LA FOIRE AUX
QUESTIONS

**L'Onisep répond à vos
questions sur les
métiers, les formations
et l'orientation**

Le calendrier de l'orientation

La 3^e est l'année des choix d'orientation vers la voie générale et technologique, ou vers la voie professionnelle.

• Au 1^{er} trimestre (octobre à décembre), vous réfléchissez à vos projets.

• Au 2^e trimestre, vous indiquez votre (ou vos) souhait(s) provisoire(s).

• Et au 3^e trimestre, vous formulez votre (ou vos) demande(s) et vous faites votre inscription.

Votre décision engagera l'année à venir, mais aussi, dans certains cas, les années suivantes.



Handicap

En situation de handicap, faites le point sur vos résultats scolaires et vos possibilités d'orientation avec votre enseignant référent, votre professeur principal, le conseiller d'orientation-psychologue et le médecin scolaire. Visitez et rencontrez les responsables des établissements que vous souhaitez intégrer. À partir de là, vous pourrez ajuster votre projet personnalisé de scolarisation.

Pour plus d'informations, www.onisep.fr/handicap

2^e trimestre

JANVIER - FÉVRIER

Vos souhaits provisoires

Vous indiquez votre (ou vos) demande(s) provisoire(s) sur la **fiche de dialogue** ① (encore appelée fiche-navette, fiche de liaison) remise par le collège : • 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique ; • 2^{de} professionnelle (vers un bac pro) et/ou 1^{re} année de BEP/BEPA (pour les cursus de formation maintenus) ; • 1^{re} année de CAP/CAPA (agricole) ; • redoublement.

IMPORTANT : C'EST LA PÉRIODE DES JOURNÉES PORTES OUVERTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS.

MARS

Les propositions provisoires du conseil de classe

Le conseil de classe formule une proposition provisoire d'orientation. Cette proposition constitue la base d'un dialogue avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue (COP) en vue d'un choix définitif.

① fiche de dialogue

Encore appelée fiche-navette, fiche de liaison, elle est présente lors des différentes phases d'orientation. Elle permet à l'élève et à sa famille d'indiquer les souhaits provisoires d'orientation (au 2^e trimestre) et les demandes définitives (au 3^e trimestre). Y sont notées également les propositions du conseil de classe et la décision d'orientation du chef d'établissement, voire celle de la commission d'appel. Ce document a une valeur juridique.

② dossier de demande d'affectation

À la fin de la 3^e, les élèves des établissements publics et, parfois, des établissements privés sous contrat remplissent obligatoirement un dossier d'affectation en lycée. Pour les autres cas (demande d'inscription en centre de formation d'apprentis, en maison familiale et rurale, par exemple), c'est l'élève qui contacte directement

l'établissement de son choix. En fonction de sa ou ses demandes d'orientation (2^{de} générale et techno ; 2^{de} pro...), l'élève indique, pour chacune d'elles, ses vœux : enseignements d'exploration et/ou spécialités professionnelles qu'il souhaite suivre, ainsi que les établissements qu'il voudrait intégrer, par ordre de préférence.



de la classe de 3^e

3^e trimestre

AVRIL-MAI

Votre demande d'orientation

Vous faites votre (ou vos) demande(s) d'orientation en complétant la **fiche de dialogue** ①.

Votre demande d'affectation

Vous devrez remplir aussi le **dossier de demande d'affectation** ② (établissements souhaités et formations précises demandées).

Important : présenter un dossier pour intégrer une formation n'assure pas automatiquement une place dans un établissement.

JUIN

La décision d'orientation du chef d'établissement

À partir du 15 juin, le conseil de classe formule une proposition d'orientation, sur la base de votre ou de vos demandes d'orientation :

- si elle est conforme à votre demande, la proposition d'orientation devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement
- si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille ;
- si le désaccord persiste après cette entrevue, votre famille peut demander un recours (dans un délai de 3 jours suivant la décision) auprès d'une commission d'appel ③ qui décidera.

À savoir : c'est à vous et à votre famille que revient le choix des enseignements d'exploration et des spécialités de diplômes professionnels. Votre demande sera satisfait dans la limite des places disponibles.

JUILLET

Votre affectation

À partir du 1er juillet, vous recevez votre **notification d'affectation** ④ en lycée.

Votre inscription

Après réception de votre notification d'affectation, vous et votre famille devez impérativement procéder à votre **inscription** ⑤ dans le lycée indiqué, afin d'être certain d'avoir votre place à la rentrée.

IMPORTANT : RESTEZ TOUJOURS JOIGNABLE EN DONNANT À VOTRE ÉTABLISSEMENT VOS COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES.

③ appel

En cas de désaccord sur l'orientation définitive prononcée par le principal du collège, la famille de l'élève peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables après la notification de la décision d'orientation. Elle joint alors à la fiche de dialogue une lettre adressée au président de la commission d'appel expliquant les motifs de l'appel et/ou demandant à être entendue par la commission. La famille peut également se faire représenter.

④ notification d'affectation

Elle indique dans quel établissement l'inspecteur d'académie (ou le recteur) vous a attribué une place. L'affectation est informatisée ; elle prend en compte 4 éléments : la décision d'orientation du collège ou de la commission d'appel ; l'ordre des vœux de l'élève et de sa famille ; les résultats scolaires de l'élève (dans certains cas) ; le nombre de places disponibles. Attention : cette notification n'équivaut pas à une « inscription ».

⑤ inscription

Un dossier vous est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre. En général, sont demandés à la famille : le formulaire de demande d'inscription dûment complété ; le certificat de sortie du chef d'établissement d'origine

indiquant la décision de fin d'année ; les bulletins trimestriels de l'année de 3^e ; un justificatif de domicile ; des photos d'identité de l'élève. Vous devez impérativement remettre ce dossier au lycée avant de partir en vacances, sous peine de voir la place qui vous a été attribuée proposée à un autre élève.

monorientationenligne.fr

Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ?

Pas d'hésitation : contactez les experts de l'Onisep et les conseillers d'orientation-psychologues et recevez une réponse personnalisée, immédiate (ou différée avec une réponse écrite documentée) et gratuite par courrier électronique (onglet « Posez une question »), par t'chat (onglet « t'chat ») ou par téléphone (n° Azur 0810 012 025, coût appel local, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h).

Voici des exemples de questions...

« Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ? »

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise de métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, lisez des documents d'information, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage en entreprise pour interroger des professionnels sur leur parcours.

La création des bacs pro en 3 ans a-t-elle entraîné la suppression des CAP et des BEP ?

Non, rassurez-vous ! Les CAP existent toujours et se préparent en 2 ans après la classe de 3^e. Quant aux BEP, ils sont majoritairement devenus des diplômes intermédiaires, validés en cours de bac pro. À la rentrée 2010, certains BEP seront encore maintenus comme parcours de formation.

« Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ? »

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares et/ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir rempli toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances.

En cas de difficulté, le principal de votre collège doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du centre d'information et d'orientation (CIO) et avec l'appui de l'inspection académique (ou du rectorat).

Et si je n'obtiens pas la voie d'orientation (générale et technologique ou professionnelle) que je souhaite ?

Sur recommandation des conseils de classe, les chefs d'établissement pourront donner une suite favorable aux demandes d'orientation des élèves qui se seront engagés, avec l'accord de leur famille, à suivre un programme de remise à niveau individualisé, durant la fin de l'année scolaire en cours.

Rencontrant des difficultés médicales importantes, comment savoir si les études que j'envisage sont compatibles avec mon état de santé ?

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise lors de votre année de 3^e pour observer les conditions de travail, poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue, l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuites d'études et de métiers.



« Qu'est-ce que la carte scolaire ? »

La carte scolaire consiste à affecter un élève dans l'établissement le plus proche des domiciles, sauf demande de dérogation de la part de sa famille. Cette demande sera satisfait si il y a de la place dans l'établissement demandé. L'inspecteur d'académie attribue les dérogations par ordre de priorité :

- 1/élèves handicapés;
- 2/élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé;
- 3/boursiers au mérite;
- 4/boursiers sociaux;
- 5/élèves suivant un parcours scolaire particulier;
- 6/élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité;
- 7/élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité.

« Comment intégrer une section sportive ? »

En fonction des décisions d'orientation et de votre niveau sportif (épreuves sportives en lien avec la fédération et examen médical), vous pouvez intégrer une section sportive.

Pour vous aider, parlez-en à votre professeur d'EPS et à votre entraîneur de club sportif. Contactez directement l'établissement qui vous intéresse et la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS).

Quelle différence y a-t-il entre une 2^{de} générale et une 2^{de} technologique ?

Aucune ! Après votre 3^e, vous entrerez soit en 2^{de} générale et technologique, pour préparer un bac général ou technologique ; soit en 2^{de} professionnelle pour préparer un bac professionnel ou un CAP.

« Qu'est-ce qu'une section européenne ? »

Les sections européennes (ou de langues orientales) sont présentes en lycée général et technologique et en lycée professionnel (LP). Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder.

Au programme : les mêmes matières que pour les autres élèves de 2^{de}, mais l'enseignement de l'une d'elles se fait dans la langue de la section. La connaissance de la culture du pays concerné est approfondie de différentes façons. En LP, à travers des stages professionnels à l'étranger. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

Comment savoir s'il existe une unité pédagogique d'intégration (UPI) dans les lycées de ma région ?

Les UPI sont des structures au sein des lycées (général et technologique et professionnel) qui accueillent des élèves présentant un handicap (visuel, auditif, moteur ou cognitif).

Pour savoir s'il en existe une proche de chez vous, consultez le module de géolocalisation de l'Onisep.

Et pour en savoir plus sur ce type de structure :

www.onisep.fr/handicap



Informez-vous pour bien choisir

Pour préparer votre choix d'orientation après la 3^e, vous devez réfléchir et vous informer. Interrogez-vous également sur vos centres d'intérêt, vos résultats scolaires... Quelques pistes pour vous aider...

Dialoguez avec les personnes-ressources

Le professeur principal vous accompagne tout au long de votre démarche d'orientation. Il vous propose un entretien personnalisé d'orientation. Si vous le souhaitez, le conseiller d'orientation-psychologue peut vous apporter un conseil spécialisé dans le cadre d'un entretien d'orientation approfondi. Vous pouvez aussi consulter les autres professeurs, le professeur documentaliste, le conseiller principal d'éducation (CPE). Le chef d'établissement vous aidera dans toutes ces procédures. Pensez aussi à interroger d'anciens élèves.

Fréqueztez les lieux-ressources

Rendez-vous aux journées portes ouvertes des établissements pour découvrir les lycées, les méthodes de travail, les nouveautés par rapport au collège, etc. Cette démarche vous aidera à clarifier votre choix. Allez au centre de documentation et d'information (CDI) de votre collège ou au centre d'information et d'orientation (CIO). Vous y trouverez des documents sur les études et les métiers.

Utilisez votre passeport numérique

De la 5^e à la terminale, chaque élève possède un passeport orientation formation.

Livret personnel de suivi numérique, il rassemble toutes les recherches et travaux effectués par l'élève à chaque étape du parcours de découverte des métiers et des formations.

Il permet d'enregistrer ses réflexions personnelles, ses activités (civiques, sociales, sportives, associatives), de regrouper ses diplômes, titres, certifications ou attestations acquis dans le cadre scolaire ou extrascolaire. Grâce au passeport, les élèves adoptent ainsi une démarche d'orientation positive qu'ils poursuivront au lycée, dans l'enseignement supérieur ou dans la vie professionnelle.

Consultez LES COLLECTIONS DE L'ONISEP

Dossiers

Pour les jeunes qui se trouvent à une étape clé de leur orientation, voici un premier niveau d'information, exhaustif et clair.



Parcours

Pour découvrir les métiers, leur environnement et les formations qui y conduisent à travers des témoignages, des reportages, des fiches métiers, des infos pratiques et des adresses.



Voie pro

À travers les métiers phares et les diplômes recherchés par les employeurs, une collection pour les élèves qui souhaitent s'engager dans la voie professionnelle.



www.onisep.fr

Le site de référence sur les études et les métiers...

« Formations Établissements »
www.onisep.fr/etudes : fiches formations et toutes les adresses des établissements.

« Métiers » www.onisep.fr/metiers : plus de 500 fiches métiers illustrées par des vidéos et des témoignages.

« En région » www.onisep.fr/enregion : actualité régionale sur les métiers, les formations, l'emploi, les salons, les portes ouvertes des établissements, les publications...

« Étudier en Europe »
www.onisep.fr/europe : systèmes éducatifs des pays européens, programmes d'échanges...

« Scolarité et handicap »
www.onisep.fr/handicap : tout sur les structures d'enseignement pour les jeunes handicapés, les aspects de la vie pratique, l'apprentissage...

La librairie en ligne
www.onisep.fr/librairie pour commander des publications écrites et multimédias . Catalogue en téléchargement.

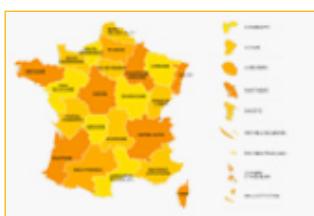
www.monorientationenligne.fr
 Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ? Des experts de l'Onisep et des conseillers d'orientation-psychologues répondent à vos questions de façon personnalisée, par mail, tchat ou téléphone.

Notre dossier « Après la 3^e, choisir sa voie », www.onisep.fr/apresla3e en téléchargement

« Collégien » et « Lycéen » : pour des infos personnalisées

« Mon orientation » : des aides, des conseils, les conditions d'inscription...

The screenshot shows the main navigation bar with links to 'Accès aux formations', 'Formations Etablissements', 'Métiers', 'En région', 'Étudier en Europe', 'Scolarité et handicap', 'En savoir', and 'La librairie'. Below the navigation, there's a search bar for 'JE RECHERCHE' with fields for 'UN MÉTIER', 'UNE FORMATION', and 'UN ÉTABLISSEMENT'. There are also sections for 'RECHERCHE EXPRESS' and 'la librairie'. The 'À LA UNE' section features a video thumbnail and several news items. The 'la librairie' section shows book covers and links to 'Mon guide d'orientation en PDF', 'Vient de paraître : "Les métiers du sport"', and 'Catalogue en ligne'.



La géolocalisation cartographique des établissements et des formations
 Visualiser, sur une carte détaillée, grâce à des vues de satellite et à des plans de quartier, des lieux de formation et d'information, c'est ce que propose le nouveau service de géolocalisation cartographique des établissements et des formations de l'Onisep.

Accessible par une recherche intuitive par mot-clé (territoire, diplôme, métier, établissement de formation, option...), cette base recense 24 000 établissements de l'enseignement secondaire et supérieur et 143 000 formations... avec, à terme, des données sur l'emploi. Sans oublier le réseau des 2 400 services d'accueil, d'information et d'orientation (CIO, SCUIO, missions locales...) et les possibilités d'hébergement (600 résidences universitaires).

Mon bilan

→ Mon bilan matières

Quelles sont mes matières préférées ?

Et celles où je réussis le mieux ?

Quelles sont les principales matières de la voie où je pense m'engager ?

→ J'ai déjà réfléchi à un ou plusieurs métiers pour moi.

Je note mes idées de métiers.

.....
Je cherche les formations qui y conduisent.

→ Je n'ai pas encore d'idée de métier.

Je note la ou les formations qui correspondent à mes points forts et/ou à mes goûts.

.....
Je note les métiers sur lesquels cette (ces) formation(s) débouche(nt).

→ Je note le bilan de ma réflexion.

J'ai un **projet précis** ou j'hésite encore entre plusieurs orientations :
une 2^{de} générale et technologique, une 2^{de} pro ou une 1^{re} année de CAP ?

Dans les deux cas :

- Je demande conseil au **professeur principal**.
- Je prends rendez-vous avec le **conseiller d'orientation-psychologue** pour vérifier que mon projet est bien construit ou pour m'aider à en bâtir un (éventuellement avec des questionnaires d'intérêt informatisés ou écrits).
- J'en parle avec mes **parents**.
- Je me renseigne auprès de **professionnels** lors des journées portes ouvertes ou dans les salons.

Je note ici les informations recueillies :

Infos

► Pour vous aider à réfléchir aux métiers qui peuvent correspondre à vos goûts et à vos compétences, vous trouverez aussi des outils sur le site **onisep.fr**, à l'entrée « Mes infos/collégien ».



onisep Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Office national d'information sur les enseignements et les professions - 12, mail Barthélémy-Thimonnier, Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2, Tél. 01 64 80 35 00 - Publication de l'Onisep - **Directeur de la publication** : Pascal Charvet - **Directeur adjoint** : Alain Taupin - **Copyright** : Janvier 2010 - **Services centraux** - **Éditions** - **Chargée d'édition et rédaction** : Laurence Congy - **Ressources documentaires** - **Directrice du département** : Catherine Méric - **Documentation** : Véronique Pavageau - **Ingénierie documentaire** : Jean-Michel Billy, Catherine Tolla - **Fabrication** - **Directrice du département** : Marie-Christine Jugeau - **Conception graphique et mise en pages** : Studio **Onisep** : Corinne Dastot, Évelyne Delzescaux, Isabelle Sénéchal - **Iconographie** : Brigitte Gilles de la Londe - **Diffusion** : Onisep VPC, 12, mail Barthélémy-Thimonnier, Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2 - **Internet** : onisep.fr/lalibrarie - **Relations clients** : service_clients@onisep.fr - **Plan de classement Onisep** : ENS 72 00 20 Le kiosque : Collège

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep.



